

## **L'affaire Julien Baudelle, une affaire d'état Pierre Ferdinand Ozenne et le marquis de La Fayette**

*Pierre Charet*

Après la bataille de Flamborough Head <sup>1</sup> et la victoire définitive de la révolution américaine, P.F. Ozenne rejoint le milieu politique et économique parisien <sup>2</sup>.

Au début de la décennie 1780, pour des raisons sûrement professionnelles, il rencontre Henry Jacques Claude Ruste de Rezeville, commissaire du commerce à Saint Pierre (Martinique) depuis 1776 et député de la municipalité en 1790-92. A 45 ans, ce notable avait épousé le 19 mars 1772 Reine Baudelle, en présence du tout Martinique, mais contre la volonté de son père, comme le précise l'acte de mariage. La différence d'âge, courante à l'époque, n'en est certainement pas la raison. Après 10 ans de mariage, le couple Ruste n'a toujours pas d'enfant. A partir de ce moment le couple et Ozenne n'allaient plus se quitter.

### ***L'affaire Julien Baudelle***

L'importance de cette affaire, qui se déroule durant les 6 premiers mois de 1787, est soulignée par le fait qu'elle sera, dès 1788, exposée en détail dans l'ouvrage « Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours du royaume » <sup>3</sup>. Dans un article plus récent Bernadette et Philippe Rossignol <sup>4</sup> présentent l'ensemble de l'affaire et soulignent l'importance des avocats, soucieux de la libération des esclaves venus en France.

A la lumière de ce que nous connaissons maintenant de P.F. Ozenne, nous nous proposons de revisiter cette affaire.

Le 25 août 1783 Reine Baudelle débarque au Havre avec sa nièce Caroline Ruste de Rezeville 9 ans et « *Pierre Julien 17 ans fils de Pierre et Rose Gautier* ». Ce garçon né en 1765 est en fait le fils de son frère Julien Rose Baudelle et de Julie Boudon, une mulâtresse, esclave affranchie par Reine en contrepartie de 3 000 livres. Ce garçon étant blanc de peau, elle l'a facilement déclaré comme passager lors de l'embarquement, comme elle l'avait fait en 1777, la première fois qu'elle était venue en France avec lui. Elle ne le déclare comme esclave que le 23 février 1785.

Son frère meurt en 1786. Elle décide alors de renvoyer Julien comme esclave à la Martinique. Apprenant son intention avec l'aide de personnes fréquentant ses maîtres, ce dernier sollicite l'Amirauté qui le déclare libre le 5 mars 1787 car il n'a pas été déclaré à son arrivée en France, en 1777 et 1783. Arrivé libre, il reste libre car *il n'y a pas d'esclave en France*.

Le 7 mars, il fait signifier cet arrêt à sa maîtresse qui réside avec lui rue du Mail à Paris chez Pierre Ferdinand Ozenne.

L'affaire prend une tournure politique quand sa maîtresse fait appel de cette décision. Le 12 mars un arrêt royal délivré par le maréchal de Castries, ministre de la marine,

---

<sup>1</sup> [www.ghcaraibe.org/articles/2016-art30.pdf](http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art30.pdf) « Prosper Charles Charet et la Révolution américaine »

<sup>2</sup> [www.ghcaraibe.org/articles/2016-art25.pdf](http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art25.pdf) « Le fabuleux destin de Pierre Ferdinand Ozenne. Henri Jacques Claude et Reine Ruste de Rezeville, Julien Baudelle »

<sup>3</sup> Nicolas-Toussaint Lemoyne des Essarts. Causes célèbres, curieuses et intéressantes... Tome 168, 1788. Source Gallica bnf.fr.

<sup>4</sup> B. et Ph. Rossignol, GHC 242, décembre 2010, p. 6540-6546, « RUSTE de REZEVILLE Frères, négociants, et la demande de liberté de Julien. »

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

autorise Reine Baudelle à renvoyer Julien à la Martinique où il sera esclave. L'arrêt autorise celle-ci à faire retenir Julien à La Force en attendant son départ.

Julien s'enfuit chez des amis. Ceux-ci tentent une médiation avec le banquier (Ozenne) qui refuse. Ce dernier intervient auprès du Ministre qui donne l'ordre d'arrêter l'esclave. Le 21 mars, Julien est arrêté par la police et emmené au Havre. Ses amis le font revenir à Paris et obtiennent un nouveau procès, dont le verdict prononcé le 27 juin, invalide l'arrêt du 5 mars, et confirme que Julien est la propriété de Reine Baudelle qui doit le renvoyer à la Martinique. Malgré le talent des avocats, la monarchie absolue impose son verdict.

Dans les archives nationales d'outre-mer <sup>5</sup>, on trouve un dossier Ruste de Rezéville qui contient deux manuscrits adressés au maréchal de Castries, ministre de la marine. L'un est un plaidoyer pour la défense de Reine Baudelle et du sieur Ozenne (certainement dictée par Ozenne). Il y est joint une lettre de P.F. Ozenne au cabinet du Maréchal de Castries, datée du 17 avril 1787, très polémique et politique. En effet, elle commence ainsi : « *Monsieur, Je viens d'apprendre que Monsieur le Marquis de Lafayette sollicite vivement en faveur de la liberté du nommé Julien [...] sans connaître madame Ruste il a écrit au rapporteur qu'il se déclarait l'adversaire de cette dame [...] mais pour quel motifs peut-il se prêter à frustrer une habitante de sa propriété [...]* » Le ton est très agressif à l'égard du Marquis de La Fayette, alors au sommet de sa popularité. Il élargit le débat en envisageant les conséquences d'une telle décision « *[...] Je suis très persuadé qu'il sollicitera de Monsieur le Maréchal son élargissement ce qui serait absolument contraire aux dispositions de l'arrêt du 9 août 1777 [...]. Tous les nègres déjà ameutés suivront les mêmes principes [...]. De cet événement qui ne paraît rien dans le principe naîtra une infinité d'abus portant le plus grand préjudice aux colonies [...] et dont les suites peuvent occasionner la révolution la plus pernicieuse [...]* ». Après signature il ajoute « *[...] Le système de Monsieur de Lafayette est que les nègres doivent être libres dans les colonies, il a acheté à cet effet une habitation à Cayenne, et il a affranchi ses esclaves dans des conditions déterminées* ».

Si, comme l'affirme Ozenne, le Marquis ne connaît pas Madame Ruste, il n'ignore pas qui est l'auteur de cette lettre. En effet La Fayette, comme Pierre Ferdinand Ozenne, ont été tous les deux proches de Silas Deane. La Fayette est un humaniste authentique, l'émancipation graduelle des esclaves est une de ses utopies favorites. Dès 1785, avec sa femme, il a acheté en Guyane une grande propriété, La Gabrielle (l'Adrienne), dans le but de montrer que par l'éducation des esclaves, on obtiendra de meilleurs résultats économiques que par l'esclavage.

L'arrêt du 9 août 1777 a été pris à la suite d'un rapport qui évoque deux dangers : « *la dégénérescence du sang français par le mélange des couleurs et le risque d'une révolution prochaine aux colonies* ». Ozenne connaît le Ministre, travailleur et compétent, mais peu disposé à entendre les grondements de la Révolution. Ce dernier est bien décidé à faire respecter la hiérarchie féodale.

Le 19 février 1787, Brissot crée la Société des amis des Noirs, dont le but est l'abolition de l'esclavage, aussitôt rejoint par Lafayette. Les colons esclavagistes riposteront en créant le Club Massiac animé par Gouy d'Arsy, issu de la noblesse et détenteur d'une immense fortune à Saint-Domingue. Ils sont ensuite rejoints par le Martiniquais créole Médéric Louis Elie Moreau de Saint-Méry. Pierre Ferdinand Ozenne ne peut être que favorable à ces dernières positions : ses amis et associés de toujours, Prosper Charles Charet et Denis Nicolas Cottineau de Kerloguen, possèdent d'importantes exploitations à

---

<sup>5</sup> ANOM, Personnel colonial ancien E360, Ruste de Rezéville, commissaire du commerce pour les intérêts de la métropole, à la Martinique, et Baudelle sa femme (1787/1789).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Saint-Domingue. Dans ce club, on retrouve également le marquis de la Rochefoucauld-Bayers, proche de la famille Charet et très important propriétaire à Saint-Domingue <sup>6</sup>.

L'affrontement entre abolitionnistes et esclavagistes devra durer encore plusieurs décennies.

Brissot rapporte dans ses mémoires la réponse de Louis XVI, lors des états généraux, à Gouy d'Arsy, élu député de la noblesse de Saint-Domingue. Ce dernier est venu solliciter l'interdiction des séances des Amis des noirs, Louis XVI lui répond « *Ces pauvres noirs ont-ils donc des amis en France? Tant mieux, je ne veux pas interrompre leurs travaux.* ». Brissot, secrétaire du Duc d'Orléans, a certainement rencontré Ozenne, trésorier de la maison d'Orléans à la même époque. Bien que l'esclavage ait été aboli en 1794, il sera rétabli en 1802 par le Premier Consul.

La révolution américaine s'est transportée en France. Brissot et Louis Marthe de Gouy d'Arsy seront guillotins, Denis-Nicolas Cottineau de Kerloguen s'exilera aux États-Unis, Prosper Charles Charet sera emprisonné et ruiné, Pierre Ferdinand Ozenne traversera sans encombre tous les régimes. La Fayette, le flamboyant général, restera jusqu'à sa mort, fidèle à ses idées généreuses et l'inlassable défenseur de la liberté.

Curieusement, malgré ce différend passablement retentissant, Julien reste en bons termes avec le couple Ruste et P.F. Ozenne. Il continue à vivre à la même adresse. En effet, comme nous le rapporte l'article de B. et Ph. Rossignol, le 21 mars 1794 « *Pierre Ferdinand Ozenne, demeurant à Paris rue de Provence, promettait de fournir à René Julien Africain, demeurant à Paris, même rue, 300 livres de rente viagère annuelle en deux termes égaux par semestre, jusqu'au décès de Julien,[...] moyennant 3 000 livres que le dit Ozenne reconnaît avoir reçu de Julien ce jour en bonnes espèces au cours du jour. Signé, mal, Julien* ». Curieux accord. On imagine mal pourquoi un ancien esclave illettré a pu servir de prêteur à l'ancien trésorier de la maison d'Orléans. Cette somme importante est certainement liée à celle versée pour la libération de la mère de Julien.

Mais ceci s'explique mieux quand on lit, le 15 décembre 1795, selon la même source « *Julien **Baudel** [sic ; c'est ainsi qu'il signe, mieux], déporté de l'île de la Martinique, demeurant rue Neuve des Capucins, chaussée d'Antin, n° 519, chez le citoyen Ruste, [...] se désiste de son plein gré de tous droits et actions qu'il peut avoir à exercer contre Henry Jacques Claude Ruste et son épouse pour l'effet de tous jugements et de toutes lois rendus au profit du comparant pour cause de liberté par lui réclamée et renonce expressément à tous recours et indemnités résultant des jugements ainsi qu'aux bénéfices des dites lois.* ». L'entente était donc parfaite entre ces quatre personnages qui réglèrent à l'avance d'éventuels conflits. Ozenne transforme son ancien adversaire en associé complice participant à ses fructueuses affaires. En effet, toujours selon les mêmes sources: « *Dix ans plus tard encore, M. René Julien (africain), demeurant à Paris rue des Moulins n° 16 et ci-devant rue de Provence, donne main levée de l'inscription faite à son profit contre M. Pierre Ferdinand Ozenne, demeurant à Paris susdite rue de Provence, au bureau des hypothèques d'Avesnes (Nord), le 8 prairial VII (27/05/1799), mais seulement en ce qui concerne 541 hectares de bois en forêt d'Avesnes qu'Ozenne avait vendus à Sébastien Vanwervick, demeurant à Avesnes, le 26 frimaire X (17/12/1801), chez Me Lecerf à Paris. Et le notaire ajoute : et a le dit comparant signé comme nom Hector qui est le seul nom qu'il sache écrire* ». Ce charabia juridique s'éclaire si on sait qu'en 1792 et 1793, le duc d'Orléans en très graves difficultés financières, met en vente la pairie d'Avesnes et que, comme nous l'avons rapporté, Ozenne acheta en 1793 le domaine d'Etroeungt qui concernait la moitié de la pairie. Avec l'aide de Julien, l'habile trésorier de

---

<sup>6</sup> Archives Nationales T 1113. Papiers La Rochefoucauld-Bayers.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

la maison d'Orléans se livre à une classique vente à la découpe. S'il est surprenant pour le notaire que le dit Julien signe Hector, c'est certainement parce qu'il ne savait pas que Pierre Ferdinand Ozenne, le 23/02/1785 avait déclaré Hector, esclave, né en côte de Guinée et arrivé sur le sol métropolitain en 1777. Ce même Hector se présentait comme homme de confiance de monsieur Ozenne le 06/08/1798 <sup>7</sup>.

Julien reste en France et se marie en 1815 à Paris, où il décédera en 1837 fortuné, comme l'indique l'existence d'un inventaire après décès, dressé par maître Perrin notaire à la demande François Jacques Gandolphe, administrateur provisoire <sup>8</sup>.

Durant cette année 1777, l'aimable Reine <sup>9</sup>, 26 ans, devait être au zénith de ses attraits. Le 5 février 1778, Ozenne et Reine Ruste font baptiser Reine Elisabeth Ferdinande Baton leur fille(ule), déclarée par leurs domestiques. Cela les unira jusqu'à la mort de Reine en 1813.

Cette enfant ne sera pas abandonnée : 15 ans plus tard, elle épouse Alexandre d'Alton, officier supérieur de l'armée impériale ; une place centrale de la ville de Boulogne-Sur-Mer porte toujours ce nom. Ses parents officiels passent du statut de domestiques à celui de rentiers.

De la même façon, c'est l'argent et la volonté de P.F. Ozenne qui ont permis de rendre justice à Julien en lui restituant, et bien au-delà, les 3 000 livres que Reine Baudelle avait soutirées à sa mère pour sa liberté. La formule de la rente viagère choisit par Ozenne assurait une vie correcte à Julien et le protégeait de toutes dépenses excessives.

Ce geste rare est à rapprocher de la démarche identique effectuée par Georges de Bologne et son épouse le 14 juillet 1749 à l'attention de Nanon, « *négresse libre* », mère de Joseph de Bologne chevalier de Saint George, violoniste virtuose et compositeur talentueux et prolifique. L'acte notarié qui concrétise cette volonté indique que le premier versement a lieu le jour de la signature et « *continuera annuellement pendant le vivant de la dite Nanon, après le décès de laquelle la dite pension de 280 livres sera éteinte* » <sup>10</sup>. Dans son livre qui retrace la vie du *Chevalier Noir*, Pierre Bardin souligne le caractère familial de la démarche, Ozenne n'avait certainement pas un lien aussi important avec Julien. Par contre, trésorier du duc d'Orléans, il a certainement rencontré le chevalier de Saint George. La famille de Saint George était depuis longtemps en relation avec la famille Charet : en 1785, le frère de Prosper, Augustin Charet, et sa sœur Jeanne Marie veuve Proust de la Gironière deviennent gestionnaires des propriétés de Saint George à la Guadeloupe <sup>11</sup>.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>7</sup> Erik Noël. Dictionnaire des gens de couleurs dans la France moderne I Paris et son bassin.

<sup>8</sup> Inventaire après décès de Julien Baudelle, à la requête de Jacques François Gandolphe, négociant, demeurant rue des Fossés Montmartre, n° 1, administrateur provisoire à l'interdiction de Joséphine Marc, veuve de Mr Baudelle, 6 juin 1837. Archives Nationales M<sup>e</sup> Dominique Perrin (1830-1839) étude LXXIX.

<sup>9</sup> Note: B. et Ph. Rossignol rapportent que Claude Ruste avait nommé un de ses bateaux Aimable Reine certainement en hommage à sa femme.

<sup>10</sup> Pierre Bardin, Joseph de Saint George le Chevalier Noir, Guénégaud Éditeur, 2006, p 43.

<sup>11</sup> A.D. Gironde, fonds Gabriel Debien, dossier 248. Originaux dont acte concernant le chevalier de Saint-George.